



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 23-2023

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 30

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLULBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absents : Pierre JALET, Guillaume WIENER, Justine PIQUOT

Date de la convocation : 31 mars 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

BUDGET – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SON BUDGET ANNEXE : SERVICE DE L'EAU

Exposé des motifs :

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation. Cette dernière doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, puis le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserve.

Budget principal de la Ville :

Par délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022, le compte 1069 du budget principal de la Ville enregistre un solde débiteur de 320 592.06 €.

L'apurement du compte 1069 se fera progressivement sur 4 exercices (2022-2025) par opération non budgétaire à hauteur d'1/4 du solde du compte 1069 chaque année. Soit 80 148.01 €/an.

Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1.

Cette option doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par la délibération.

La section d'investissement 2021 affichait un déficit d'investissement (D001) de -768 942.35 € auquel nous devons ajouter le 1er quart de l'apurement du compte 1069 pour 80 148.01 € soit un déficit total de 849 090.36 €, ce montant sera à reprendre au budget N+1 (ligne 001).

Le résultat d'investissement cumulé à reprendre au budget N est le suivant :

- Déficit d'investissement 2021 : 849 090.36 €
- Déficit d'investissement 2022 : 1 896 217.10 €

Soit un déficit d'investissement cumulé à reprendre au budget 2023 de 2 745 307.46 €

Il est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2022 conformément aux annexes :

- Annexe 1 : budget principal de la ville
- Annexe 2 : budget annexe service de l'eau

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;

Vu la délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022 relative à l'apurement du compte 1069

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les comptes de gestion 2022 ;

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2022 conformément aux annexes 1 « *budget principal de la ville* » et 2 « *budget annexe service de l'eau* » ;

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/04/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



CA 2022 – budget principal Ville

FONTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	2 907 406,12

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	-2 745 307,46
Solde des restes à réaliser	615 290,07
Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)	-2 130 017,39

Affectation RESULTAT

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	2 130 017,39
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	777 388,73
D001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 745 307,46

CA 2022 – budget annexe - EAU

FONTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	907 557,95

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	-54 746,47
Solde des restes à réaliser	-394 178,22
Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)	-448 924,69

Affectation RESULTAT	
-----------------------------	--

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	448 924,69
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	458 633,26
D001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	54 746,47